République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 19 janvier 2024

Date convocation : 15 janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL

Absent(e)s et représenté(e)s:

Excusé(e)s:

Absent(e)s: Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 15 décembre 2023

Vu le procès-verbal de la séance du vendredi 15 décembre 2023,
Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,
adopte le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du vendredi 15 décembre 2023, ci-joint en annexe,

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 23/01/2024

et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE DES CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_001_2024-DE